



# Romanée-Conti, château d'Yquem... Ces grands crus volés revendus «sous le manteau» ou en Asie

Par [Ambre Lepoivre](#)

Publié le 01/02/2024 à 06:00,

Mis à jour le 02/02/2024 à 13:36



Le restaurant la Tour d'Argent a porté plainte pour le vol de 83 bouteilles d'exception dans sa cave. *LIONEL BONAVENTURE / AFP*

**DÉCRYPTAGE - Prisés depuis de nombreuses années par les malfaiteurs, les vins d'exception pillés dans les caves et entrepôts vinicoles se revendent à prix d'or.**

*«Aujourd'hui, il est plus facile et intéressant de cambrioler une cave qu'une banque», souffle Christophe Chateau, du syndicat des vignerons de Bordeaux, en référence à la disparition de dizaines de bouteilles de vin d'exception précieusement conservées dans les sous-sols de [la Tour d'Argent](#). Le 25 janvier, le prestigieux restaurant parisien qui se targue sur son site de posséder près de 300.000 «*pièces de collections, des très grands crus d'années incomparables et des cuvées confidentielles*», a déposé plainte pour le vol de 83 bouteilles d'une valeur estimée à 1,5 million d'euros.*

Afin de retrouver ce trésor évaporé, une enquête pour «*vol dans un lieu destiné à l'entrepôt de marchandises*» a été ouverte et confiée au troisième district de police judiciaire de Paris. Mais que peuvent faire les malfaiteurs d'un tel butin portant le sceau de la Tour d'Argent ? Revendues sur un marché officiel, les bouteilles dérobées seraient immédiatement reconnues par l'acheteur de bonne foi, susceptible d'alerter les autorités. «*Elles passent donc sous le manteau, via des marchés illégaux*», explique Christophe Chateau au *Figaro*.

## «Des réseaux de cavistes véreux»

«*Les bouteilles de grands crus volées sont généralement écoulées au sein d'un milieu très confidentiel, entre des réseaux de cavistes véreux*», abonde un ancien enquêteur de la PJ parisienne qui souligne que ces pillages n'ont rien de nouveau. En 2006 déjà, son équipe avait identifié un «*voleur de caves des beaux quartiers de la capitale*». Dom Pérignon, Moët et Chandon... L'homme, connu dans d'autres affaires de vol, faisait main basse sur les précieux liquides conservés dans des sous-sols d'immeubles peu sécurisés. «*Après un renseignement, on l'a pris en filature, on l'a vu sortir d'une cave avec des bouteilles dans les mains. On l'a suivi jusqu'à un rendez-vous avec un caviste du nord de la France venu négocier le rachat des bouteilles*», à un prix cassé, retrace le policier. Dans un box appartenant au cambrioleur, les enquêteurs ont découvert des dizaines de caisses de vins et de champagnes dérobés, fruit d'une vingtaine de larcins.

«*Hormis certains grands crus, comme les vins du domaine de la Romanée-Conti qui ont des numéros de série, les flacons, même d'exception, sont généralement intraçables*», souligne Christophe Chateau, du syndicat des vignerons de Bordeaux. De quoi susciter les convoitises de petits voleurs indépendants mais aussi de groupes criminels organisés. En décembre 2020, un réseau de pilleurs et receleurs a été démantelé dans le bordelais après avoir subtilisé, en plusieurs mois, des caisses de Pétrus, Romanée-Conti, ou encore château d'Yquem à des entrepôts de négociants pour un préjudice évalué à cinq millions d'euros.

## La filière asiatique

La justice a identifié deux équipes aux modes opératoires identiques et bien rodés, reliées par l'implication d'un même intermédiaire pour l'écoulement des bouteilles en Chine. Une destination qui semble privilégiée ces dernières années par les malfaiteurs des derniers réseaux démantelés. «*Dans ce genre d'affaires, on a*

*généralement un commanditaire et un receleur qui travaillent ensemble. Ils chargent des cambrioleurs, des petites mains bien ancrées dans la délinquance, de faire les casses. Le receleur leur rachète le butin à un bas prix, puis l'écoule à l'étranger, principalement en Asie, où les marchés sont particulièrement actifs et rachètent à prix d'or», analyse Me Julien Plouton, qui représente la défense dans plusieurs dossiers de ce type.*

Me Plouton a notamment représenté un membre d'un autre groupe de malfaiteurs impliqué dans des vols de grands crus bordelais écoulés à Hongkong. Les faits remontent au week-end du 19 septembre 2020. À trois reprises et à tour de rôle, huit hommes aux lourds casiers judiciaires pénètrent dans un entrepôt de Bruges, en Gironde, et dérobent 1520 bouteilles de grands crus allant du château Margaux au Mouton Rothschild en passant par du château Latour... Pour une valeur totale de plus d'un million d'euros.

Une fois les bouteilles stockées en lieu sûr, ils prennent attache avec une femme connue pour avoir des relations dans le milieu vinicole. Cette mère de trois enfants, déjà condamnée pour vol et usage de chèques contrefaits, contacte le propriétaire chinois d'une société bordelaise d'achat et de revente à l'export de vins avec qui elle a l'habitude de faire affaire. Elle lui propose la marchandise à un prix 20 % inférieur à celui du marché. Ils concluent une première transaction de 59.000 euros pour 27 caisses de grands vins. Elle touche une commission de 5000 euros et rétribue le reliquat aux voleurs. La seconde vente s'élève à 130.000 euros, avec une commission de 10.000 euros et le reste partagé entre les auteurs du casse. Mais dans ce milieu où la concurrence est rude, entre voleurs amateurs et criminels chevronnés, la petite bande a, à son tour, été victime d'un pillage. Les liquidités émanant de la seconde vente leur ont été volées par des agresseurs armés de couteaux et de bombes lacrymogènes, et visiblement bien informés.

Les bouteilles ont quant à elles été exportées vers Hongkong par la société bordelaise auprès de ses clients habituels. Cet intermédiaire chinois savait-il que le vin qu'il achetait puis revendait à l'étranger avait une origine frauduleuse ? S'il a plaidé l'ignorance, la justice a estimé que les circonstances de ventes - dans un sous-sol, avec des paiements en espèce et de fausses factures imprimées par la receleuse - ne laissent pas de place au doute. Un an après les faits, le tribunal correctionnel de Bordeaux a condamné les dix mis en cause à des peines allant jusqu'à trois ans de prison. À l'audience, la vice-procureure au pôle économique et financier qui a instruit, entre 2018 et 2021, une vingtaine de casses dans des entrepôts et des caves

de particuliers, a mis en lumière un «*phénomène criminel*» étendu et récurrent qui bénéficie de l'ouverture du marché chinois, l'un des principaux importateurs de vin français.

---

## La rédaction vous conseille

- **Paris : 83 grands crus volés à la Tour d'Argent, un préjudice évalué à 1,5 million d'euros**
- **Comment les experts peuvent-ils confondre un vin de table avec un grand cru ?**
- **Dessertis, fondus, retailés... Comment les bijoux de luxe sont-ils écoulés après un braquage ?**

## Sujet

cambrilage